



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Coaticook, le 15 septembre 2021

PROCÈS-VERBAL des délibérations de la session ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook, tenue le 15 septembre 2021 en respect des mesures sanitaires prévues par les différents décrets. Exceptionnellement, en raison de l'état d'urgence sanitaire décrété suite à la pandémie conformément à l'article 119 de la *Loi sur la santé publique* (RLRQ, c. S-2.2) et maintes fois renouvelé (dont le décret n° 1127-2021), le présentiel ainsi que le mode technologique (visioconférence) sont utilisés, conformément aux dispositions de l'arrêté n° 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 15 mars 2020 et de l'arrêté n° 2020-029 du 26 avril 2020 et leurs renouvellements subséquents.

Sont présents :

Bernard Marion	Préfet	Sainte-Edwidge-de-Clifton (C)	présentiel
Johnny Pizar	maire	Barnston-Ouest (M)	présentiel
Simon Madore	maire	Coaticook (V)	présentiel
Bernard Vanasse	maire	Compton (M)	présentiel
Françoise Bouchard	mairesse	Dixville (M)	présentiel
Benoît Lavoie	maire	East Hereford (M)	présentiel
Réjean Masson	maire	Martinville (M)	présentiel
Gérard Duteau	maire	Saint-Herménégilde (M)	présentiel
Benoît Roy	maire	Saint-Malo	présentiel
Henri Pariseau	maire	Saint-Venant-de-Paquette (M)	présentiel
Line Gendron	conseillère	Sainte-Edwidge-de-Clifton (C)	présentiel
Gilbert Ferland	maire	Stanstead-Est (M)	présentiel
Nathalie Dupuis	mairesse	Waterville (V)	présentiel

Aucune absence.

ORDRE DU JOUR

- 1.0 OUVERTURE DE LA SESSION**
- 2.0 PÉRIODE DES QUESTIONS DU PUBLIC**
- 3.0 ORDRE DU JOUR**
- 4.0 PROCÈS-VERBAUX**
 - 4.1 Approbation de la session ordinaire du 25 août 2021
 - 4.2 Suivi des procès-verbaux et des rencontres
 - 4.2.1 Appui aux exploitants en agrotourisme – Problématique de vitesse sur la route Louis S. St-Laurent (route 147) à Compton
 - 4.2.2 Souper des fêtes de la MRC – 26 novembre 2021
 - 4.2.3 PIIRL – Mise à jour – Appel d'offres public - Résultats
- 5.0 TRÉSORERIE**
 - 5.1 Paiement des comptes
 - 5.1.1 Comptes payés
 - 5.1.2 Comptes à payer
 - 5.2 Direction générale - Rapport sur la délégation d'autorisation des dépenses
 - 5.3 Suivis financiers et transferts budgétaires



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- 6.0 AMÉNAGEMENT – ENVIRONNEMENT – OCCUPATION DU TERRITOIRE**
 - 6.1 Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) révisé 2021-2027 – Version modifiée
 - 6.2 Forêt Hereford Inc. – Rapport annuel 2020-2021

 - 7.0 DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL**
 - 7.1 Écocentre

 - 8.0 AVIS DE MOTION**

 - 9.0 RÈGLEMENT**

 - 10.0 AUTRES AFFAIRES**

 - 11.0 COMITÉS RÉGIONAUX ET AUTRES COMITÉS**
 - 11.1 Comité administratif (CA) de la MRC
 - 11.1.1 Procès-verbal de la session ordinaire du 8 septembre 2021
 - 11.1.2 Appui à la MRC des Maskoutains – Appel de projets – Soutien aux plans de développement de communautés nourricières - Revendication
 - 11.2 Comité du développement économique
 - 11.2.1 Compte-rendu de la rencontre du 31 août 2021
 - 11.3 Comité régional – Occupation du territoire (COT)
 - 11.3.1 Compte-rendu de la rencontre du 1^{er} septembre 2021
 - 11.3.2 Stratégie nationale sur l’urbanisme et l’aménagement des territoires - Mémoire
 - 11.4 Comité régional - Développement des communautés (CDC)
 - 11.4.1 Compte-rendu de la rencontre du 8 septembre 2021
 - 11.4.2 Bilan sommaire du Camp Kionata – Été 2021

 - 12.0 CORRESPONDANCE**
 - 12.1 Extrait du « Registre de Correspondance »
 - 12.2 Le CAB Express – Infolettre n° 106

 - 13.0 PAROLE AUX MEMBRES DU CONSEIL**
 - 13.1 Préfet
 - 13.2 Délégations et porteurs de dossier

 - 14.0 AFFAIRES DIVERSES**
 - 14.1 Autres informations et/ou rapports
 - 14.1.1 Équipe de la MRC
 - 14.1.2 Vidéo régionale
 - 14.1.3 Enseigner la région
 - 14.1.4 Rappel – Fête de la rentrée
 - 14.2 Ponceaux de plus de 4,5 mètres - FQM

 - 15.0 RETOUR SUR LA SESSION**

 - 16.0 CLÔTURE DE LA SESSION**
-



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

1.0 OUVERTURE

L'état d'urgence sanitaire a été renouvelé jusqu'au 17 septembre 2021 en vertu du décret n° 1200-2021 du 8 septembre dernier. Suivant l'arrêté n° 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux et ses renouvellements, la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a édicté, en raison de la pandémie de la COVID-19, des mesures supplémentaires pour protéger les citoyens, le personnel ainsi que les élus municipaux.

En raison de l'évolution épidémiologique, le palier d'alerte (vert) décrété par le ministre de la Santé et des Services sociaux pour l'Estrie, la participation des élus par tout moyen de communication comme le téléphone ou la visioconférence, de même que les règles de distanciation sociale sont toujours applicables. La présente séance est donc tenue en présentiel et visioconférence, de même qu'avec la présence du public, conformément à l'avis public publié par la MRC le 17 juin dernier.

Le quorum étant constaté conformément à la loi, la session est ouverte à 20h42 par le préfet, Monsieur Bernard Marion, qui préside la rencontre. Madame Nancy Martin, conseillère en marketing ainsi que Messieurs Kevin Roy, directeur des finances et Dominick Faucher, directeur général et secrétaire-trésorier sont présents. Madame Nancy Bilodeau, directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et greffière est également présente et fait fonction de secrétaire d'assemblée.

2.0 PÉRIODE DES QUESTIONS DU PUBLIC

Bien que la présente séance soit publique, tel qu'indiqué dans l'avis public publié le 17 juin dernier, personne du public n'est physiquement dans la salle du conseil. De plus, bien que les citoyens pouvaient également transmettre leurs questions par écrit à la greffière avant la séance du conseil, aucune question n'a été reçue.

CM2021-09-173

3.0 ORDRE DU JOUR

ATTENDU que les membres ont reçu, à même leur convocation, un projet d'ordre du jour de la présente session du conseil de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 148.1 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1), le conseil doit adopter un ordre du jour et, en conséquence, il prend en compte un tel ordre pour la présente session ;

ATTENDU la demande d'ajouter le point suivant «14.2 Ponceaux de plus de 4,5 mètres – FQM» ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar
APPUYÉE par le conseiller régional Simon Madore

IL EST RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour modifié de la présente session ordinaire du conseil de la MRC de Coaticook tel qu'apparaissant à la présente et, en conséquence, une telle adoption vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,03		
Simon Madore	18	47,30		
Bernard Vanasse	7	16,95		
Françoise Bouchard	2	3,77		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Réjean Masson	1	2,34		
Gérard Duteau	2	3,91		
Henri Pariseau	1	0,53		
Benoît Roy	1	2,56		
Line Gendron	2	2,81		
Gilbert Ferland	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,05		
TOTAL	44/44	100 %		

ADOPTION

4.0 PROCÈS-VERBAUX

CM2021-09-174

4.1 APPROBATION DE LA SESSION ORDINAIRE DU 25 AOÛT 2021

ATTENDU l'article 201 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1) à l'égard de l'approbation de tout procès-verbal ;

ATTENDU que les membres ont reçu préalablement copie du procès-verbal de la session ordinaire du 25 août 2021 du conseil de la MRC de Coaticook et n'en requièrent pas lecture ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Henri Pariseau
APPUYÉE par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

IL EST RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de la session ordinaire du 25 août 2021 comme étant le juste reflet des délibérations de ce conseil et, en conséquence, une telle approbation vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,03		
Simon Madore	18	47,30		
Bernard Vanasse	7	16,95		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Françoise Bouchard	2	3,77		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Réjean Masson	1	2,34		
Gérard Duteau	2	3,91		
Henri Pariseau	1	0,53		
Benoît Roy	1	2,56		
Line Gendron	2	2,81		
Gilbert Ferland	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,05		
TOTAL	44/44	100 %		

ADOPTION

4.2 SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX ET DES RENCONTRES

CM2021-09-175

**4.2.1 APPUI AUX EXPLOITANTS EN AGROTOUTISME –
PROBLÉMATIQUE DE VITESSE SUR LA ROUTE LOUIS
S. ST-LAURENT (ROUTE 147) À COMPTON**

ATTENDU que la portion de la route 147 traversant la municipalité de Compton est bordée d'entreprises agricoles et celles-ci sont fortement achalandées lors du temps des récoltes ;

ATTENDU que la sécurité routière est un enjeu puisque la vitesse permise est de 90 km/h et que celle-ci est fixée par le ministère des Transports du Québec ;

ATTENDU qu'une récente étude publiée dans le Journal of Transport & Health démontre « que les segments présentant des limites de vitesse à 80 ou à 90 km/h et ayant subi une réduction de leur limite d'au moins 20 km/h sont ceux ayant connu une diminution du nombre de collisions et de la vitesse pratiquée moyenne la plus importante » ;

ATTENDU que les représentants de l'UPA et des producteurs agrotouristiques souhaitent l'appui de la MRC et de la Sûreté du Québec afin d'adresser dans une approche concertée, une demande de modification de la limite de vitesse, entre le secteur de Milby et celui de la Ferme Masson, à la direction régionale de l'Estrie du ministère des Transports ;

ATTENDU qu'au fil des années, le débit de circulation, le nombre d'entreprises agricoles et agrotouristiques, les déplacements de machineries agricoles en raison de la taille des entreprises agricoles, etc. ont augmenté et corolairement, le stress des exploitants également ;

ATTENDU que selon leur perception, un projet pilote pourrait être réalisé en Estrie et facilement exportable dans d'autres régions du Québec ;

ATTENDU que le conseil prend en compte la recommandation du Comité de Sécurité publique – Services policiers de la MRC de Coaticook lors de sa rencontre du 24 août 2021 et en fait sien comme ici au long reproduit ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU qu'aux termes de la résolution CM2021-08-172, le conseil de la MRC a choisi de surseoir à sa décision d'appuyer la démarche des exploitants agricoles et en agrotourisme auprès du MTQ, le temps que la municipalité de Compton se prononce ;

ATTENDU que le conseil prend en compte la résolution 330-2021-09-14 du Conseil de la municipalité de Compton lors de sa rencontre du 14 septembre 2021 et en fait sien comme ici au long reproduit ;

ATTENDU que le conseil prend également en compte la résolution du Conseil d'administration du syndicat local de l'UPA-Coaticook lors de sa rencontre du 25 mai 2021 et en fait sien comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar
APPUYÉE par le conseiller régional Gilbert Ferland

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'appuyer la démarche des exploitants agricoles et en agrotourisme auprès du ministère des Transports du Québec pour une démarche concertée visant l'étude de l'impact de la vitesse sur la route 147 traversant la municipalité de Compton afin de rendre celle-ci sécuritaire pour tous ses usagers ;
- ▶ de transmettre une copie conforme de la présente résolution à la députation régionale pour appui, ainsi qu'aux requérants.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,03		
Simon Madore	18	47,30		
Bernard Vanasse	7	16,95		
Françoise Bouchard	2	3,77		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Réjean Masson	1	2,34		
Gérard Duteau	2	3,91		
Henri Pariseau	1	0,53		
Benoît Roy	1	2,56		
Line Gendron	2	2,81		
Gilbert Ferland	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,05		
TOTAL	44/44	100 %		

ADOPTION



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

4.2.2 SOUPER DES FÊTES DE LA MRC – 26 NOVEMBRE 2021

Information est donnée à l'effet que l'édition 2021 de la soirée des fêtes de la MRC, se tiendra le 26 novembre prochain à la Salle L'Épervier, sous réserve de l'évolution épidémiologique ainsi que des consignes de la Santé publique. La capacité de la salle est d'une centaine de personnes. La municipalité de Martinville sera l'hôtesse de la soirée et offrira gracieusement le coquetel. Il est demandé de transmettre les invitations rapidement afin de voir la possibilité d'inviter ou non les partenaires.

CM2021-09-176

4.2.3 PIIRL – MISE À JOUR - APPEL D'OFFRES PUBLIC - RÉSULTATS

ATTENDU qu'aux termes de la résolution CM2021-03-060, le conseil de la MRC a présenté une demande d'aide financière au ministère des Transports du Québec pour la révision de son Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) pour la MRC de Coaticook, puisque l'état de dégradation de la chaussée évolue rapidement ;

ATTENDU que la résolution a également confirmé l'engagement de la MRC à réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre dudit programme du MTQ ;

ATTENDU que le programme d'aide est doté d'une enveloppe de 4 M \$ et que le ministère prévoit assumer jusqu'à 100 % des coûts de réalisation de cet exercice de planification qui se déroulera sur une période de 18 mois ;

ATTENDU que le ministère a approuvé la demande présentée par la MRC et que la MRC est admissible à une subvention de démarrage de 50 000 \$;

ATTENDU que l'octroi d'un contrat de services professionnels pour la mise à jour du PIIRL *comporte une dépense supérieure à 105 700 \$ (seuil d'appel d'offres public) et est soumis aux règles d'adjudication telle que prescrites aux articles 938.0.1 et suivants du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1) ;*

ATTENDU que l'adjudication est conditionnelle à l'approbation du MTQ ;

ATTENDU qu'aux termes de la résolution CM2021-08-150, le Conseil de la MRC a confié le mandat à la greffière d'amorcer le processus d'appel d'offres public pour un contrat de services professionnels visant la mise à jour du plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) et auscultation du territoire de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU qu'un appel d'offres fut donc publié dans le système électronique d'appel d'offres approuvé par le gouvernement (N° de référence SÉAO : 1511928) ;

ATTENDU que deux (2) offres ont été reçues avant le délai imparti et ont été analysées par un comité de sélection, selon les critères de pondération adoptés aux termes de la résolution CM2021-08-151 ;

ATTENDU que le Comité de sélection recommande au Conseil de la MRC que le contrat soit adjugé au fournisseur ayant obtenu le meilleur pointage après évaluation conditionnellement à l'approbation du MTQ ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Françoise Bouchard
APPUYÉE par le conseiller régional Benoît Lavoie

IL EST RÉSOLU

- ▶ si et seulement si le MTQ approuve le plan de travail et les coûts qui y sont associés, d'octroyer le contrat de services professionnels visant la mise à jour du plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) et auscultation du territoire de la MRC de Coaticook, sur la base de sa soumission ;
- ▶ d'autoriser la direction générale à signer le contrat afin de donner plein effet à la présente résolution ;
- ▶ d'autoriser le paiement des honoraires professionnels conformément à l'avancement des travaux et l'offre de services, sous réserve des crédits disponibles à cet effet.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,03		
Simon Madore	18	47,30		
Bernard Vanasse	7	16,95		
Françoise Bouchard	2	3,77		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Réjean Masson	1	2,34		
Gérard Duteau	2	3,91		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,53		
Line Gendron	2	2,81		
Gilbert Ferland	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,05		
TOTAL	44/44	100 %		

ADOPTION

5.0 TRÉSORERIE

5.1 PAIEMENT DES COMPTES

5.1.1 COMPTES PAYÉS

Le directeur des finances dépose la liste des comptes d'un montant total de 359 607,82 \$ payés au 15 septembre 2021, conformément à la réglementation en vigueur à la MRC de Coaticook.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

CM2021-09-177

5.1.2 COMPTES À PAYER

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook prend en compte la liste suggérée des paiements des comptes d'un montant total de 143 652,32 \$ comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Réjean Masson
APPUYÉE par le conseiller régional Gérard Duteau

IL EST RÉSOLU d'approuver les comptes tels que décrits dans ladite liste pour un montant total de 143 652,32 \$ d'en autoriser leur paiement conformément aux autorisations des dépenses, et en conséquence une telle approbation vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,03		
Simon Madore	18	47,30		
Bernard Vanasse	7	16,95		
Françoise Bouchard	2	3,77		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Réjean Masson	1	2,34		
Gérard Duteau	2	3,91		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,53		
Line Gendron	2	2,81		
Gilbert Ferland	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,05		
TOTAL	44/44	100 %		

ADOPTION

5.2 DIRECTION GÉNÉRALE - RAPPORT SUR LA DÉLÉGATION D'AUTORISATION DES DÉPENSES

Le directeur des finances dépose le rapport de la direction générale sur la délégation d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la MRC de Coaticook pour l'exercice financier 2021, pour le mois d'août, comme ici au long reproduit.

CM2021-09-178

5.3 SUIVIS ET TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

ATTENDU que le Centre d'initiatives en agriculture de la région de Coaticook (CIARC) a choisi de lancer un vaste chantier en planifiant la construction d'une étable neuve ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que le CIARC a sollicité le soutien de la MRC, afin de procéder à l'embauche d'une ressource dont le mandat était de développer davantage le projet de nouvelle étable, et ainsi assurer que celle-ci soit bâtie dans les prochaines années ;

ATTENDU qu'aux termes de la résolution CM2019-09-173, le Conseil de la MRC s'est engagé à contribuer pour la première année au projet d'embauche d'une ressource professionnelle par le CIARC dans le cadre du projet de nouvelle étable ;

ATTENDU qu'aux termes de la résolution CM2019-09-189, le Conseil de la MRC s'est également engagé à contribuer financièrement pour le soutien aux infrastructures d'un institut bioalimentaire du CIARC au cours de l'année 2020 et suivantes, pour un montant total de 100 000 \$;

ATTENDU le projet de pôle d'expertise au niveau des plantes fourragères a reçu la confirmation de son financement ;

ATTENDU qu'un montant de 33 000 \$ avait été prévu à cet effet au budget de 2020 et n'a pas été décaissé ;

ATTENDU qu'un montant de 33 000 \$ a également été prévu lors de l'établissement des prévisions budgétaires de 2021 ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar
APPUYÉE par le conseiller régional Gérard Duteau

IL EST RÉSOLU

- ▶ de contribuer conformément à l'engagement de la MRC au soutien des infrastructures d'un institut bioalimentaire du CIARC pour un montant de 33 000 \$ pour 2020 et le même montant pour 2021 ;
- ▶ d'affecter (pour la contribution de 2021) et d'engager le crédit net de 33 000 \$ au sein de la Partie I, département «*Développement économique*», au sein de la catégorie de fonctions «*Amén. urb. et dév. – Dévelop. économique, Dons et subventions*», poste 02 62005 970 à cet effet ;
- ▶ d'affecter (pour la contribution de 2020) et d'engager le crédit net de 33 000 \$ au sein de la Partie I, département «*Développement économique*», au sein de la catégorie de fonctions «*Amén. urb. et dév. – Dévelop. économique, Dons et subventions*», poste 02 62005 970 à cet effet ;
- ▶ d'approprier (pour le paiement de la contribution de 2020) le crédit net de 33 000 \$ à même les revenus reportés du FARR (ancien FDT) CIARC afin de donner suite à l'engagement financier de la MRC, dans les limites des disponibilités budgétaires à cet effet ;
- ▶ de requérir de la trésorerie les écritures nécessaires ainsi que le paiement de la contribution de la MRC au CIARC ;
- ▶ d'annuler la résolution 2021-CA-04-82 portant sur le même objet.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,03		
Simon Madore	18	47,30		
Bernard Vanasse	7	16,95		
Françoise Bouchard	2	3,77		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Réjean Masson	1	2,34		
Gérard Duteau	2	3,91		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,53		
Line Gendron	2	2,81		
Gilbert Ferland	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,05		
TOTAL	44/44	100 %		

ADOPTION

6.0 AMÉNAGEMENT – ENVIRONNEMENT – OCCUPATION DU TERRITOIRE

CM2021-09-179

6.1 PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (PGMR) RÉVISÉ 2021-2027 – VERSION MODIFIÉE

ATTENDU que la MRC de Coaticook doit procéder à la révision de son plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) à tous les sept (7) ans en conformité avec la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, c. Q-2) ;

ATTENDU que conformément à l'article 53.11 de la Loi, le conseil de la MRC a adopté une résolution de démarrage pour amorcer le processus de révision de son PGMR ;

ATTENDU que le 20 mai 2020, le conseil de la MRC de Coaticook adoptait un projet de plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2021-2027 ;

ATTENDU que, conformément à l'article 53.14 de la Loi, le projet de PGMR a été soumis à des consultations publiques dans un délai d'au moins 45 jours suivant la publication du sommaire du projet de PGMR, accompagné d'un avis indiquant la date, l'heure et le lieu des assemblées ;

ATTENDU que, conformément à l'article 53.15 de la loi, un rapport faisant notamment état des observations recueillies lors de ces assemblées a été produit et adopté par le conseil de la MRC ;

ATTENDU que, conformément à l'article 53.16 de la Loi, le projet de PGMR a été modifié pour tenir compte, le cas échéant, des avis reçus lors de cette consultation publique ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook aux termes de la résolution CM2021-02-028 a adopté le projet modifié de plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2021-2027 de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU que ce projet de PGMR modifié et le rapport de consultation, conformément à l'article 53.16 de la Loi, ont été transmis à RECYC-QUÉBEC, ainsi qu'à chaque MRC environnante ou qui est desservie par une installation d'élimination située sur le territoire d'application du PGMR projeté ;

ATTENDU que Recyc-Québec, aux termes d'une lettre du 18 mai dernier, émettait un avis de non-conformité à l'égard du projet de PGMR 2021-2027 tel que soumis par la MRC ;

ATTENDU que le conseil prend en compte le projet de PGMR 2021-2027 modifié afin de le rendre conforme à la législation en vigueur et en fait sien comme ici au long reproduit ;

ATTENDU que le Comité Milieux naturels et Environnement a approuvé le contenu de la nouvelle version ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Françoise Bouchard
APPUYÉE par le conseiller régional Bernard Vanasse

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'approuver le projet modifié du nouveau du plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2021-2027 de la MRC de Coaticook, tel que présenté ;
- ▶ de transmettre le projet de PGMR ainsi modifié, à RECYC-QUÉBEC, ainsi qu'aux MRC environnantes ou desservies par une installation d'élimination située sur le territoire d'application du projet de PGMR de la MRC de Coaticook.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,03		
Simon Madore	18	47,30		
Bernard Vanasse	7	16,95		
Françoise Bouchard	2	3,77		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Réjean Masson	1	2,34		
Gérard Duteau	2	3,91		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,53		
Line Gendron	2	2,81		
Gilbert Ferland	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,05		
TOTAL	44/44	100 %		

ADOPTION



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

7.0 DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL

CM2021-09-180

7.1 ÉCOCENTRE

ATTENDU qu'aux termes de la résolution CM2020-02-52 le Conseil de la MRC a accepté l'offre de services professionnels de Chamard Stratégies environnementales pour la réalisation de l'étude de faisabilité pour un écocentre viable et efficace sur le territoire de la MRC, sur la base de leur proposition et sous réserve de l'obtention de l'aide financière demandée auprès du Fonds municipal vert offert par la Fédération canadienne des municipalités ;

ATTENDU qu'aux termes de la résolution CM2020-10-188, un mandat fut confié à la direction générale de revoir le budget d'opérations ainsi que les besoins réels avec le Comité régional des Milieux naturels et environnement afin de présenter au Conseil un plan de travail devant mener à l'octroi d'un mandat de services professionnels pour la confection de plans et devis d'un écocentre permanent, sur un emplacement à déterminer ;

ATTENDU qu'aux termes de la résolution CM2021-08-168, l'option de déserte optimale telle que suggérée par le Comité Milieux naturels et Environnement visant la mise en place d'un écocentre permanent sur le site voisin de Léon Jacques et de transformer le site de réception de matières résiduelles au garage municipal de Waterville en un écocentre satellite en bonne et due forme fut retenue ;

ATTENDU que la MRC aimerait confier par contrat la gestion de l'écocentre à la Ressourcerie en raison de sa mission et son secteur d'activités ;

ATTENDU qu'un tel contrat comporte une dépense annuelle supérieure à 105 700 \$ (*seuil d'appel d'offres public*) et est donc soumis aux règles d'adjudication telle que prescrites aux articles 938.0.1 et suivants du *Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1)* ;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 938.1 du *Code municipal du Québec* «*Le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire peut, aux conditions qu'il détermine, soit permettre à une municipalité d'octroyer un contrat sans demander de soumissions ou sans être tenue de l'adjuger conformément à l'un ou l'autre des règlements pris en vertu des articles 938.0.1 et 938.1.1, soit lui permettre de l'octroyer après une demande de soumissions faite par voie d'invitation écrite plutôt que par voie d'annonce dans un journal ou plutôt que conformément à ce règlement, soit lui permettre de l'octroyer, après la tenue d'un concours de design, au lauréat de ce concours. Le ministre peut, de son propre chef, exercer ce pouvoir à l'égard de toutes les municipalités ou d'une catégorie d'entre elles pour un contrat ou une catégorie de contrats*» ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar
APPUYÉE par la conseillère régionale Françoise Bouchard

IL EST RÉSOLU

- ▶ de confier le mandat à la direction générale de présenter le projet d'écocentre régional et ses particularités à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation afin que la MRC de Coaticook puisse obtenir son autorisation de confier à la Ressourcerie la gestion de son futur écocentre régional, et ce sans demander de soumissions, tel que l'article 938.1 du Code municipal le prévoit ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- ▶ d'autoriser également la direction générale à fournir et signer tous les documents requis par le ministère afin de donner plein effet à la présente résolution.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,03		
Simon Madore	18	47,30		
Bernard Vanasse	7	16,95		
Françoise Bouchard	2	3,77		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Réjean Masson	1	2,34		
Gérard Duteau	2	3,91		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,53		
Line Gendron	2	2,81		
Gilbert Ferland	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,05		
TOTAL	44/44	100 %		

ADOPTION

8.0 AVIS DE MOTION

Rien à signaler.

9.0 RÈGLEMENTS

Rien à signaler.

10.0 AUTRES AFFAIRES

Rien à signaler.

11.0 COMITÉS RÉGIONAUX ET AUTRES COMITÉS

11.1 COMITÉ ADMINISTRATIF (CA) DE LA MRC

11.1.1 PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 8 SEPTEMBRE 2021

La greffière dépose le procès-verbal de la session ordinaire du Comité administratif (CA) de la MRC de Coaticook du 8 septembre 2021.



CM2021-09-181

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

11.1.2 APPUI À LA MRC DES MASKOUTAINS – APPEL DE PROJETS – SOUTIEN AUX PLANS DE DÉVELOPPEMENT DE COMMUNAUTÉS NOURRICIÈRES - REVENDICATION

ATTENDU que la MRC des Maskoutains sollicite l'appui de la MRC dans ses démarches auprès du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) afin que celui-ci révisé sa position vis-à-vis l'appel de projets pour le soutien aux plans de développement de communautés nourricières afin de permettre aux MRC d'être admissibles audit programme ;

ATTENDU que le MAPAQ a lancé un second appel de projets à l'intention des municipalités, des regroupements de municipalités, des arrondissements et des communautés autochtones afin qu'ils soumettent des projets pour la réalisation de Plans de développement de communautés nourricières ;

ATTENDU que les porteurs de projet dont les propositions seront retenues pourront profiter d'une aide financière pouvant atteindre 50 % des dépenses admissibles jusqu'à concurrence de 40 000 \$;

ATTENDU que les organismes admissibles peuvent soumettre leurs projets d'ici le 24 septembre 2021 ;

ATTENDU que, selon le MAPAQ, les MRC du Québec ne sont pas admissibles à ce programme, le tout tel qu'il appert d'un courriel transmis au commissaire au développement agricole et agroalimentaire de la MRC des Maskoutains par l'équipe PDCN du MAPAQ le 2 août 2021 ;

ATTENDU que, par le biais de ce même courriel, le MAPAQ aurait informé la MRC des Maskoutains de se tourner vers le Plan de développement de la zone agricole (PDZA) dans lequel le système alimentaire peut très bien être intégré ;

ATTENDU que, par le biais de ce même courriel, le MAPAQ aurait également informé la MRC des Maskoutains, qu'il ne considérerait pas une MRC comme un regroupement de municipalités ;

ATTENDU que les MRC regroupent toutes les municipalités locales d'un même territoire d'appartenance formant une entité administrative qui est une municipalité au sens de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* (RLRQ, c. 0-9) et de la *Loi sur l'Aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), constituées par le gouvernement du Québec ;

ATTENDU que les MRC ont été créées, entre autres, pour faciliter la mise en commun des services et la gestion des décisions régionales qui influent sur plusieurs municipalités ;

ATTENDU que les MRC assument plusieurs responsabilités, dont entre autres l'aménagement et l'urbanisme, la gestion des cours d'eau régionaux, la préparation des rôles d'évaluation foncière, de même que le développement régional ;

ATTENDU que la mise en place d'un plan de développement d'une communauté nourricière permettrait la réalisation de projets favorisant l'accès à des aliments sains pour les citoyens ainsi que le développement d'une offre alimentaire locale qui tend vers un modèle plus durable pour l'ensemble de la MRC des Maskoutains ou autre ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que cette démarche pourrait contribuer aux grandes orientations de la mise à jour du Plan de développement de la zone agricole de la MRC et permettrait la réalisation d'un portrait des acteurs, des infrastructures, des activités et des initiatives se rattachant au système alimentaire local, ainsi qu'un diagnostic en concertation avec son milieu ;

ATTENDU que le MAPAQ n'indique nulle part dans son programme de financement qu'une MRC ne peut pas être un organisme reconnu à cet effet et que les Plans de développement de communautés nourricières doivent être réalisés par un regroupement de municipalités ;

ATTENDU que le conseil prend en compte la recommandation du Comité administratif (CA) de la MRC de Coaticook lors de sa rencontre du 8 septembre 2021 et en fait sien comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Henri Pariseau
APPUYÉE par le conseiller régional Bernard Vanasse

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'appuyer la MRC des Maskoutains dans ses démarches auprès du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) afin que celui-ci révise sa position vis-à-vis l'appel de projets pour le soutien aux plans de développement de communautés nourricières afin de permettre aux MRC d'être admissibles audit programme ;
- ▶ de transmettre une copie conforme de la présente résolution à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et à la députation régionale pour appui, ainsi qu'à la requérante.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,03		
Simon Madore	18	47,30		
Bernard Vanasse	7	16,95		
Françoise Bouchard	2	3,77		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Réjean Masson	1	2,34		
Gérard Duteau	2	3,91		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,53		
Line Gendron	2	2,81		
Gilbert Ferland	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,05		
TOTAL	44/44	100 %		

ADOPTION



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

11.2 COMITÉ RÉGIONAL DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

11.2.1 COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU 31 AOÛT 2021

La greffière dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité régional du Développement économique de la MRC de Coaticook du 31 août 2021.

11.3 COMITÉ RÉGIONAL OCCUPATION DU TERRITOIRE (COT)

11.3.1 COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU 1^{er} SEPTEMBRE 2021

La greffière dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité régional Occupation du territoire de la MRC de Coaticook du 1^{er} septembre 2021.

CM2021-09-182

11.3.2 STRATÉGIE NATIONALE SUR L'URBANISME ET L'AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES - MÉMOIRE

ATTENDU qu'une consultation Web (la grande consultation nationale sur l'urbanisme et l'aménagement du territoire) s'adressant à toute la population est présentement en cours ;

ATTENDU que la Stratégie nationale d'urbanisme et d'aménagement des territoires vise à doter le Québec d'une vision globale et cohérente qui guidera les interventions et investissements gouvernementaux en faveur de la création de milieux de vie de qualité, favorisant un sentiment d'appartenance et présentant les conditions nécessaires à un développement économique durable ;

ATTENDU que l'élaboration de la Stratégie poursuit les objectifs suivants :

- Inscrire le développement de milieux de vie durables, sains et de qualité au centre des interventions des acteurs concernés ;
- Renforcer l'attractivité des territoires ;
- Favoriser le respect et la mise en valeur des particularités des différents territoires ;
- Répondre à une demande formulée par une grande diversité de groupes de la société civile ;

ATTENDU la présentation de la direction générale du mémoire bonifié des commentaires du Comité régional Occupation du territoire de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU qu'il est notamment question de l'enjeu du morcellement du territoire pour la création de fermes de petite taille, d'autonomie municipale, d'occupation dynamique du territoire, de vitalité du milieu, d'arbitrage, etc.

ATTENDU que le conseil prend en compte la recommandation du Comité régional Occupation du territoire de la MRC de Coaticook lors de sa rencontre du 1^{er} septembre 2021 et en fait sien comme ici au long reproduit ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Line Gendron
APPUYÉE par le conseiller régional Benoît Lavoie

IL EST RÉSOLU d'approuver le mémoire dans le cadre de la Stratégie nationale d'urbanisme et d'aménagement des territoires et de le transmettre au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, tel que présenté.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,03		
Simon Madore	18	47,30		
Bernard Vanasse	7	16,95		
Françoise Bouchard	2	3,77		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Réjean Masson	1	2,34		
Gérard Duteau	2	3,91		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,53		
Line Gendron	2	2,81		
Gilbert Ferland	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,05		
TOTAL	44/44	100 %		

ADOPTION

11.4 COMITÉ RÉGIONAL - DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS (CDC)

11.4.1 COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU 8 SEPTEMBRE 2021

La greffière dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité régional - Développement des communautés de la MRC de Coaticook du 8 septembre 2021, la présidente Madame Nathalie Dupuis en fait un bref résumé.

11.4.2 BILAN SOMMAIRE DU CAMP KIONATA - ÉTÉ 2021

Le directeur des finances présente brièvement le bilan provisoire de l'édition 2021 du Camp régional Kionata qui fut déposé lors de la rencontre du Comité régional Développement des communautés de la MRC de Coaticook. Il est notamment question de l'importante hausse des inscriptions et du personnel, des camps spécialisés, des nombreux défis et enjeux, ainsi que quelques pistes de réflexion pour l'année 2022. Les conseils locaux sont invités à en prendre connaissance.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

12.0 CORRESPONDANCE

12.1 EXTRAIT DU «REGISTRE DE CORRESPONDANCE»

La greffière dépose le compte-rendu de la correspondance reçue à ce jour en regard du conseil et du suivi des procès-verbaux, cette dernière étant versée aux archives, s'il y a lieu suivant l'identification prévue au calendrier de conservation.

12.2 LE CAB EXPRESS – INFOLETTRE N° 106

La greffière dépose à titre d'information, le n° 106 du bulletin CAB express du Centre d'action bénévole de la MRC de Coaticook.

13.0 PAROLE AUX MEMBRES DU CONSEIL

13.1 PRÉFET

Le préfet, Monsieur Bernard Marion fait un bref retour sur ses principales activités.

13.2 DÉLÉGATIONS ET PORTEURS DE DOSSIER

Les conseillers régionaux font également un bref retour sur leurs principales activités.

14.0 AFFAIRES DIVERSES

14.1 AUTRES INFORMATIONS ET/OU RAPPORTS

14.1.1 ÉQUIPE DE LA MRC

Madame Nancy Martin, agente de communications décrit brièvement les principaux dossiers en cours, pour l'équipe de la MRC.

14.1.2 VIDÉO RÉGIONALE

Madame Nancy Martin, agente de communications présente la nouvelle vidéo promotionnelle de la région, dont Steve Roy est l'ambassadeur. Celle-ci se voulait plus «*ambiance*», tandis que la vidéo automne-hiver sera plus «*active*».

14.1.3 ENSEIGNER LA RÉGION

Madame Nancy Martin, agente de communications informe les élus qu'après avoir dû repousser son projet d'un an en raison de la pandémie, la MRC de Coaticook est fière de mettre en œuvre, cet automne, son programme ***Enseigner la région de Coaticook*** dans les écoles primaires du Centre de services scolaire des Hauts-Cantons, sous forme de projet-pilote. On souhaite



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

éveiller la curiosité des enfants à l'égard de l'eau ainsi que de développer un sentiment d'appartenance à la région.

14.1.4 RAPPEL – FÊTE DE LA RENTRÉE

La direction générale rappelle aux élus que la première édition de la Fête de la rentrée se tiendra au Parc Laurence de Coaticook, ce samedi le 18 septembre à compter de 15h00. Les municipalités sont encouragées à publiciser l'événement. Déjà quelque 500 billets ont trouvé preneur.

CM2021-09-183

14.2 PONCEAUX DE PLUS DE 4,5 MÈTRES – FQM

ATTENDU que la municipalité de Compton, aux termes de sa résolution 322-2021-09-14, sollicite l'appui de la MRC de Coaticook dans ses démarches auprès de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) afin que celle-ci entreprenne des démarches auprès du Gouvernement du Québec pour que celui-ci prenne sous sa responsabilité tous les ponts de 4,5 mètres et plus, ainsi que toutes les infrastructures existantes au 19 décembre 2007 qui devront dépasser cette dimension suite à l'application des normes du ministère des Transports (MTQ) ;

ATTENDU que suite à l'effondrement du viaduc de la Concorde le 30 septembre 2006, le Gouvernement du Québec a adopté le 19 décembre 2007 le décret 1176-2007, reconnaissant que les municipalités ne pouvaient assumer de telles infrastructures ;

ATTENDU que le décret 1176-2007 avait entre autres pour but de rapatrier les ponts et ponceaux ayant une ouverture de 4,5 m et plus et que les décrets 29-2010 du 13 janvier 2010 et 736-2013 du 19 juin 2013 venaient mettre cette liste à jour ;

ATTENDU que le Gouvernement du Québec, par ses normes en matière de transport et d'environnement, reconnaît que les municipalités doivent reconstruire les ponts et ponceaux avec de plus grandes ouvertures pour considérer l'évolution des changements climatiques ;

ATTENDU qu'il est essentiel, dans la gestion et la planification des municipalités, que le gouvernement agisse avec cohérence et prévisibilité ;

ATTENDU que la règle qui s'appliquait sur les ponts de 4,5 m et plus au 19 décembre 2007 devrait continuer de s'appliquer après le 19 décembre 2007 pour les ouvrages existant à la date du décret, peu importe leur taille à cette date ;

ATTENDU que la municipalité de Compton aux termes de sa résolution 340-2020-11-10 a demandé au ministère des Transports de prendre sous sa responsabilité une infrastructure ayant passé de 4,2 m à 6 m d'ouverture à la suite de l'application des normes gouvernementales ;

ATTENDU le refus du MTQ dans sa lettre de réponse adressée le 21 avril 2021 ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar
APPUYÉE par la conseillère régionale Françoise Bouchard



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'appuyer la municipalité de Compton dans ses démarches auprès de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) afin que celle-ci entreprenne des démarches auprès du Gouvernement du Québec pour que celui-ci prenne sous sa responsabilité tous les ponts de 4,5 mètres et plus, ainsi que toutes les infrastructures existantes au 19 décembre 2007 qui devront dépasser cette dimension suite à l'application des normes du ministère des Transports (MTQ) ;

- ▶ de transmettre une copie conforme de la présente résolution à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et à la députation régionale pour appui, ainsi qu'à la requérante.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,03		
Simon Madore	18	47,30		
Bernard Vanasse	7	16,95		
Françoise Bouchard	2	3,77		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Réjean Masson	1	2,34		
Gérard Duteau	2	3,91		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,53		
Line Gendron	2	2,81		
Gilbert Ferland	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,05		
TOTAL	44/44	100 %		

ADOPTION

15.0 RETOUR SUR LA SESSION

Rien à signaler.

16.0 CLÔTURE DE LA SESSION

L'ordre du jour étant épuisé, la session est levée à 22h28.

LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

LE PRÉFET



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

En signant le présent procès-verbal, le préfet est réputé avoir signé chacune des résolutions qu'il contient conformément à l'article 142 du *Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1)*.

Les documents relatifs à la session sont classés sous le code 102-102, session ordinaire du conseil du 15 septembre 2021.

Responsable des archives

